

Image not found or type unknown



Réduction du délai de prévenance

Par **FBC47**, le **29/10/2014** à **10:06**

Bonjour,

Etant actuellement dans le cadre du délai de prévenance, suite à la rupture de période d'essai à l'initiative de mon employeur, et ayant retrouvé un emploi, je souhaite savoir si il est possible de réduire le délai de prévenance, afin de rejoindre mon nouvel employeur au plus vite.

Cordialement

Par **P.M.**, le **29/10/2014** à **13:33**

Bonjour,

Il n'y a que si l'employeur vous en dispense de l'effectuer par écrit à la suite de votre demande que c'est normalement possible...